



# *Ticket loisirs*



**2019 - 2020**

# Ticket loisirs

Si vous avez moins de 18 ans et résidez à La Tour du Pin, la commune vous apporte un soutien financier pour une adhésion à un club associatif\*.

Pour calculer le montant de cette aide, le quotient familial est pris en compte :

Quotient familial	Participation de la commune
0 à 300	36,00 € + 30 % du montant de la cotisation
301 à 500	26,25 € + 20 % du montant de la cotisation
501 à 700	12,00 € + 10 % du montant de la cotisation
701 à 900	10,00 € + 5 % du montant de la cotisation

**Exemple : pour une adhésion de 65 €**

QF entre 0 et 300 : attribution par la commune 55,50 €, reste à la famille 9,50 €

QF entre 301 et 500 : attribution par la commune 39,25 €, reste à la famille 25,75 €

QF entre 501 et 700 : attribution par la commune 18,50 €, reste à la famille 46,50 €

QF entre 701 et 900 : attribution par la commune 13,25 €, reste à la famille 51,75 €

Pour tout renseignement, contactez Chrystelle Frachon : [chrystelle.frachon@latourdupin.fr](mailto:chrystelle.frachon@latourdupin.fr) ou 04 74 83 24 32.

\* Valable pour une adhésion par personne et par an, dans les clubs sportifs et culturels turrupinois

(conditions complètes à consulter en mairie ou sur le site : <https://www.latourdupin.fr/culturelle-et-sportive/vie-associative/ticket-loisir>)

## • **MODE D'EMPLOI DU TICKET LOISIRS**

- Rendez-vous en mairie, **service enseignement** pour déposer votre dossier :
- mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h

• **Dossier à déposer entre le 18 juin 2019 et le 10 janvier 2020.**

## • **PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES) :**

- un justificatif de domicile,
- le quotient familial,
- la page du livret de famille où apparaît l'enfant,
- un document du club ou de l'association où apparaît le coût de l'adhésion à l'année.



**LA TOUR DU PIN**